



Le Manuel



Sommaire

01

INTRODUCTION

02

OÙ EN SOMMES-NOUS À
CE JOUR ?

03

NOS BONNES
PRATIQUES

04

NOTRE MÉTHODOLOGIE

05

CONCLUSION

S E C T I O N

01

I N T R O D U C T I O N



Cofinancé par
l'Union européenne



QU'EST CE QUE EMPOWER

EmpowHer est un projet né d'un double besoin : diffuser les principes de la Convention d'Istanbul de manière claire, accessible et interactive, et former le personnel des écoles, des centres de formation et des environnements d'apprentissage formels et non formels sur les thèmes de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la violence fondée sur le genre.

La **violence fondée sur le sexe** est à la fois une cause et une conséquence de **l'inégalité entre les sexes**. Elle touche les femmes et les filles de tous âges, mais elle est particulièrement dure pour celles qui ont un accès limité à l'éducation et qui se trouvent dans une situation de dépendance économique, entraînant la pauvreté et la vulnérabilité sociale.

La **convention d'Istanbul** est l'instrument juridique international de plus grande envergure qui établit des **obligations contraignantes pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes**.

Elle décrit ce que les pays doivent faire pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Pour atteindre cet objectif, il faut que le personnel des écoles, des centres de formation et des environnements d'apprentissage formels et non formels connaisse la Convention, suive ses principes et ses lignes directrices et dispose des outils appropriés pour aborder ces sujets.

Pour ce faire, notre projet vise à former les personnes impliquées dans l'éducation à l'aide de deux outils principaux :

1) Des ateliers locaux et des événements de diffusion sur la Convention d'Istanbul et la prévention de la violence basée sur le genre. Ceux-ci ne se contenteront pas d'aborder les sujets d'un point de vue historico-juridique, mais partageront également des méthodologies interactives et créatives afin d'accroître l'engagement du public cible.

2) Un manuel contenant les meilleures pratiques en matière d'égalité des sexes et de prévention. Il se composera d'une première partie théorique, expliquant les principaux articles de la Convention d'Istanbul et certaines méthodologies



pour les transmettre efficacement en fonction du groupe d'âge auquel on s'adresse. La deuxième partie comprendra des exercices permettant de créer et d'adapter des ateliers ou des leçons de manière indépendante.

Le **groupe cible** du projet est le **personnel enseignant** des écoles, des centres de formation formelle et non formelle et des environnements d'apprentissage pour les jeunes.

Nous avons observé que dans les pays impliqués dans le partenariat, les **activités** liées aux questions de genre sont confiées à des organisations et **entités tierces**. Cela s'explique par le **manque de formation** des personnes travaillant déjà dans les environnements d'apprentissage, qui ne disposent pas des outils nécessaires pour aborder de manière autonome des sujets aussi importants et délicats.

Cependant, nous avons choisi de cibler spécifiquement ce groupe afin de promouvoir une plus grande intégration de ces questions dans les **programmes réguliers** et de leur donner la capacité d'identifier toute violence et de guider

les jeunes qui pourraient être affectés de manière appropriée.

Pour promouvoir l'inclusion, nous nous adressons à ceux qui opèrent dans des **contextes à haut risque d'exclusion sociale**, tels que les banlieues socio-économiquement défavorisées et les environnements avec un taux élevé d'abandon scolaire.

De cette façon, les jeunes de ces zones auront accès à des offres éducatives axées sur la lutte contre la disparité entre les sexes et la violence, fournissant ainsi des outils pour la prévention et la sortie de situations d'abus physiques, psychologiques et économiques.

Dans cette perspective, le projet s'adresse à la fois à un public féminin pour renforcer sa conscience de soi et de ses droits, et à un public masculin qui, grâce aux cours proposés, peut reconnaître et corriger les attitudes et les pensées sexistes, patriarcales et violentes.

LA CONVENTION D'ISTANBUL

La **Convention d'Istanbul**, également connue sous le nom de Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, est un **accord en matière de droits de l'Homme** qui interdit la violence à l'égard des femmes et les abus domestiques.

La convention est entrée en vigueur le **1er août 2014** et a été **signée par 45 pays**, dont l'Union européenne.

Depuis les **années 1990**, le Conseil de l'Europe a promu plusieurs mesures pour encourager la protection des femmes contre les abus, comme par exemple l'adoption de la *Recommandation Rec(2002) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la protection des femmes contre la violence* en 2002 et le début d'une campagne internationale pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. En 2008, le Comité des Ministres a décidé de préparer un projet pour cette future Convention.

Les principaux objectifs de cette Convention sont de "*protéger les femmes contre toutes les formes de violence et de prévenir, poursuivre et faire cesser la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, de faire progresser l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, y compris par l'autonomisation des femmes, et de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*". Pour atteindre ces objectifs, la convention qualifie la violence à l'égard des femmes de "violation des droits de l'homme et une forme de discrimination". La Convention réaffirme que les droits des femmes sont les mêmes que ceux des hommes et qu'ils doivent être considérés comme des droits de l'Homme en général.



De plus, ces violences peuvent être multiples. En effet, la Convention dispose que "*les atteintes ou les souffrances physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques causées aux femmes, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée*" doivent être considérées comme des violences à l'égard des femmes. Il s'agit d'une grande amélioration, car de nombreux États ne tenaient pas compte des préjudices psychologiques subis par les femmes ou les êtres humains en général.

Mais l'amélioration la plus significative de cette convention dans le domaine des droits de l'Homme est le rôle que les États parties doivent jouer. En effet, l'article 5 dispose que "*Les Parties prennent les mesures législatives et autres nécessaires pour agir avec la diligence voulue afin de prévenir, enquêter sur, punir, et accorder une réparation pour les actes de violence couverts par le champ d'application de la présente Convention commis par des acteurs non étatiques*". Cela signifie que les États doivent respecter la Convention et poursuivre les auteurs de ces violences à l'encontre des femmes. Par exemple, les États parties doivent ériger en infraction pénale plusieurs délits tels que le mariage forcé (article 32),

la violence psychologique (article 33), le harcèlement (article 34), la violence physique (article 35), la violence sexuelle, y compris le viol (article 36), les mutilations génitales féminines (article 38), l'avortement et la stérilisation forcés (article 39) et le harcèlement sexuel (article 40).

La Convention prévient également la violence en obligeant les États qui l'ont ratifiée à investir dans l'éducation, la formation d'experts et les programmes de formation pour les auteurs de violence. L'État partie doit fournir des services de soutien adéquats (par exemple, une ligne téléphonique nationale gratuite, des refuges et une assistance médicale, psychologique et juridique). Enfin, les États ont l'obligation de collecter des données sur les crimes à caractère sexiste.

Cette liste de violences faites aux femmes et les nombreuses obligations qui incombent aux États parties devraient normalement permettre une meilleure protection des femmes en Europe mais on constate aujourd'hui que la mise en œuvre de la Convention n'est pas absolue et que certains pays comme par exemple la France n'utilisent pas dans leurs jugements la Convention lorsque les droits des femmes sont en jeu.

EN RÉSUMÉ

La convention d'Istanbul repose sur quatre piliers :

- La prévention
- La protection
- Les poursuites
- Les politiques coordonnées

La convention d'Istanbul spécifie plusieurs formes de violence fondée sur le genre qui doivent être érigées en infractions pénales, à savoir

- la violence psychologique
- le harcèlement
- la violence physique
- la violence sexuelle (y compris le viol)
- le mariage forcé
- les mutilations génitales féminines
- l'avortement forcé
- la stérilisation forcée
- le harcèlement sexuel
- la violence domestique (physique, sexuelle, psychologique ou économique).

La convention d'Istanbul énonce également l'obligation de veiller à ce que la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu *honneur* ne soient pas considérés comme justifiant des actes de violence couverts par le champ d'application de la présente Convention.

S E C T I O N

02

OÙ EN SOMMES-NOUS À CE
JOUR ?



Cofinancé par
l'Union européenne

ITALIE

En Italie, la Chambre des députés a approuvé à l'unanimité la ratification de la convention le 28 mai 2013, tandis que le Sénat a approuvé le texte avec une seule abstention, qui a ensuite été converti en loi le 19 juin 2013.

Malgré l'importance et la portée historique de ce document, il existe encore de nombreux préjugés en Italie concernant le contenu de la Convention, considéré comme une menace par les partis conservateurs de droite.

Le 10 mai 2023, le Parlement européen a voté sur l'adoption de la Convention par l'Union européenne : le premier avec 472 voix pour, 62 contre et 72 abstentions, et le second avec 464 voix pour, 81 contre et 45 abstentions. Parmi les abstentions, on trouve des députés italiens de la Lega et de Fratelli d'Italia. Selon le chef de la délégation du Fdl, une abstention était liée à un désaccord sur la méthode de vote à la majorité et sur le fond, en raison de la crainte d'une instrumentalisation de la Convention sur les questions dites de genre.



La Convention précise que "le terme 'genre' se réfère aux rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes". Les rôles liés au genre, selon les prémisses du traité, contribuent à la violence à l'égard des femmes et la soutiennent. La question du "genre" ou de ce que l'on appelle "l'idéologie du genre" a fait l'objet de critiques de la part d'organisations chrétiennes et de mouvements conservateurs et d'extrême droite dans le monde entier, et elle est présentée, à tort et sans fondement, comme une thèse qui prétend nier la différence biologique entre les hommes et les femmes, point autour duquel une grande partie de la discussion sur la convention d'Istanbul s'est développée, le plus souvent de manière instrumentale.

En Italie, les controverses relatives à la protection et à la sauvegarde effectives des femmes victimes de violence ne sont pas nouvelles.

En effet, le 2 mars 2017, l'Italie a été condamnée par la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme) à la suite d'une affaire de non-intervention à l'encontre d'une femme qui subissait des épisodes de violence fondée sur le genre. Cela donne le coup d'envoi du programme d'exécution de l'article 46 de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans la pratique, l'État condamné est placé sous la surveillance du Comité des ministres du Conseil de l'Europe jusqu'à ce qu'il démontre qu'il a appliqué tout ce qui lui a été demandé. Or, l'Italie présente un plan d'action qui est jugé insuffisant d'abord en 2018, puis en 2020.

L'une des grandes faiblesses réside dans le manque de données : données sur les ordonnances de protection, sur le nombre de plaintes reçues, sur le temps de réponse moyen des autorités et sur le nombre d'ordonnances de protection mises en œuvre. Dans le dernier rapport compilé par le GREVIO, l'organisme indépendant chargé du suivi de la Convention, il est constaté qu'il y a également des aspects positifs



et des avancées dans la mise en œuvre et le respect effectif de la convention en Italie, mais qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de la victimisation secondaire, en particulier en ce qui concerne les récits rapportés dans les médias.

Les points de préoccupation concernent également les zones d'ombre de l'intervention visant à protéger les femmes, en particulier en ce qui concerne un contraste intersectionnel avec la violence basée sur le genre.

Récemment, un rapport alternatif a été produit et transmis au GREVIO par le Forum italien des personnes handicapées, qui examine la situation spécifique des filles et des femmes handicapées victimes de violence en Italie, un aspect qui est souvent considéré comme secondaire ou qui n'est pas pris en compte du tout.





L'un des problèmes constatés est que la mise en œuvre du plan stratégique national contre la violence masculine à l'égard des femmes 2021-2023 est confiée aux régions, que celles-ci réglementent la question de manière inégale et que la discrimination intersectionnelle qui touche, entre autres, les femmes handicapées n'est mentionnée que dans quelques cas.

Les campagnes de sensibilisation et de prévention ne ciblent pas les filles et les femmes handicapées, en particulier celles qui souffrent de handicaps intellectuels et/ou psychosociaux, et elles ne bénéficient pas non plus d'un langage et de supports différenciés adaptés à leurs différents besoins de communication.

La situation des femmes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées arrivant en Italie est également préoccupante, même à la lumière des politiques annoncées par le

gouvernement ces derniers jours. Dans la plupart des cas, ces femmes ont subi diverses formes de violence sexuelle et sexiste, tant dans leur pays d'origine que dans les pays de transit.

Enfin, le rôle des centres anti-violence, des associations de femmes et de la société civile a été quelque peu réduit par le Plan lui-même, avec le risque de ne pas adopter une approche de genre, comme l'exige la Convention d'Istanbul. La situation n'est pas meilleure non plus du côté judiciaire, car l'inertie généralisée des autorités judiciaires italiennes persiste à prendre des mesures pour protéger les femmes, leurs fils et leurs filles.

France

La France a ratifié la Convention d'Istanbul le 4 juillet 2014.

A ce titre, le Comité GREVIO, groupe d'experts sur la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences domestiques, a analysé la mise en œuvre de la Convention par la France dans sa législation.

Dans un rapport publié le 19 novembre 2019, le comité a constaté que les autorités françaises ont fait des efforts mais que la situation n'était pas conforme aux dispositions de la Convention. Le comité a abordé 9 questions prioritaires et a déclaré que de nombreux progrès sont nécessaires pour remédier à la situation.

Les lacunes importantes identifiées concernent notamment le fait que la définition de l'agression sexuelle et du viol n'est pas fondée sur l'absence de consentement libre, mais requiert l'utilisation de la violence, de la coercition, de la menace ou de la surprise. Le Comité note également dans son rapport les insuffisances de la réponse pénale à la violence, qui indiquent une difficulté à garantir que les auteurs de toutes les formes de violence couvertes par la Convention soient tenus pour responsables.



En particulier, le rapport note que la pratique judiciaire de la correctionnalisation, qui permet de requalifier le crime de viol en délit d'agression sexuelle et de le juger devant le tribunal correctionnel au lieu de la cour d'assises, minimise la gravité du viol et fait peser sur les victimes les conséquences des dysfonctionnements du système judiciaire.

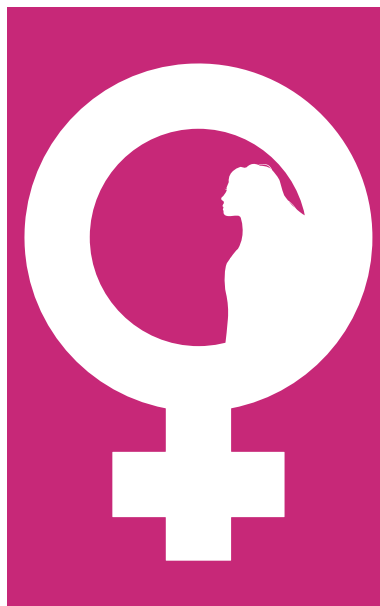
Ce constat a également été fait dans un rapport de l'Inspection Générale de la Justice d'octobre 2019, dit " mission sur les homicides conjugaux ", qui a relevé, entre autres, vingt dysfonctionnements dans la prévention du féminicide, dans le retour d'expérience et le suivi des auteurs condamnés. Il a notamment été constaté que les outils de protection des victimes étaient encore très peu utilisés par la justice.

Le problème majeur en France n'est pas nécessairement le manque d'outils de prévention et de lutte contre ces violences, mais le manque d'utilisation de ces outils et le manque de coordination des acteurs de la lutte et de la prévention. En effet, nous pouvons clairement affirmer que les lois existent. Le droit européen, le droit national et le droit international existent et protègent les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

En théorie, tous les individus sont égaux et ont les mêmes droits. Mais dans la pratique, la protection n'est pas la même pour les deux sexes. Que faire alors pour protéger les personnes vulnérables ?

La seule chose qui puisse être faite d'un point de vue juridique est de finaliser et d'affiner certaines législations. Par exemple, en France, il serait important d'incorporer le crime de "féminicide" dans la législation nationale et d'avoir des lois aussi protectrices que celle de l'Espagne.

Cependant, la seule façon de changer les mentalités et de mieux protéger les femmes en France et plus généralement en Europe est d'éduquer. L'éducation et l'action sont les clés. En effet, la formation des adultes mais aussi l'éducation des plus jeunes pour apprendre à gérer leurs émotions et à développer l'empathie permettraient une meilleure prise en compte des personnes vulnérables. Mais surtout, c'est en changeant les mentalités et la société que la loi pourra être utilisée et appliquée dans la pratique. Le système judiciaire représente la société du pays.



Il n'y a pas de grande différence entre la France et l'Espagne en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes. Les violences existent dans les deux pays. La seule différence réside dans la construction sociale qui sous-tend le statut des femmes et leur protection. La société espagnole est consciente des violences et protège les femmes en appliquant son code pénal national et la Convention d'Istanbul. Au contraire, en France, la société ne veut pas accepter le fait qu'il y a une nécessité de protéger les femmes, il est donc logique qu'il n'y ait pas de "bonne" application de la législation. C'est donc en parlant, en agissant et en essayant d'imposer des changements dans la société européenne que peut-être un jour les femmes seront sur un pied d'égalité avec les hommes sur le plan juridique et social.

Turquie

La Convention d'Istanbul, officiellement connue sous le nom de Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, a été au cœur des débats et des discussions en Turquie. Signée en 2011 à Istanbul, la convention vise à traiter et à éradiquer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Au fil des ans, sa mise en œuvre et sa pertinence en Turquie ont suscité des controverses, reflétant des attitudes sociétales et des dynamiques politiques plus larges.

La Turquie a ratifié la convention d'Istanbul en 2012, démontrant ainsi son engagement à lutter contre la violence fondée sur le genre et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, des événements récents ont placé la convention au centre du discours politique et social. En mars 2021, le président Recep Tayyip Erdoğan a annoncé le retrait de la Turquie de la convention, citant des préoccupations concernant les valeurs familiales traditionnelles et une prétendue utilisation abusive de la convention pour saper le tissu social du pays.



La décision de se retirer de la convention d'Istanbul a suscité à la fois soutien et opposition au sein de la société turque. Les critiques soutiennent que la convention est essentielle à la protection des droits des femmes et à la lutte contre la violence fondée sur le genre, soulignant les taux alarmants de violence domestique dans le pays. Ils considèrent le retrait de la convention comme un pas en arrière dans la lutte pour l'égalité des sexes et la protection des personnes vulnérables. D'autre part, les partisans du retrait soulignent la nécessité de préserver les valeurs familiales traditionnelles et affirment que la convention est incompatible avec les normes culturelles et sociales de la Turquie. Certains critiques affirment que la convention a été utilisée à mauvais escient pour faire avancer un programme politique plutôt que de s'attaquer véritablement aux problèmes qu'elle était censée résoudre.



La décision du gouvernement turc de se retirer de la convention d'Istanbul a été défendue par des responsables qui affirment que le pays reste engagé dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ils affirment que la législation et les mesures nationales seront mises en œuvre pour répondre aux préoccupations soulevées par la convention, mais les critiques restent sceptiques quant à ces assurances.

Le retrait de la Turquie de la convention d'Istanbul n'est pas passé inaperçu sur la scène internationale. Cette décision a suscité des critiques de la part des organisations de défense des droits de l'homme, des défenseurs des droits des femmes et des gouvernements étrangers. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact potentiel sur les droits des femmes et la lutte plus large contre la violence fondée sur le genre, ce qui a conduit à des appels à reconsidérer la question.

La controverse autour de la Convention d'Istanbul en Turquie reflète l'interaction complexe entre les valeurs culturelles, les considérations politiques et l'impératif de protection des droits de l'homme. Alors que le gouvernement affirme son engagement à traiter les questions couvertes par la convention par des moyens alternatifs, la communauté internationale et les critiques nationaux continuent de suivre de près l'évolution de la situation. Alors que la Turquie s'engage sur la voie de l'avenir, le discours autour de la convention d'Istanbul souligne la lutte permanente pour équilibrer la tradition et le progrès dans la poursuite de l'égalité des sexes et de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.


S E C T I O N

03


N O S B O N N E S
P R A T I Q U E S



Cofinancé par
l'Union européenne



Au cours du projet, les partenaires ont cartographié les différents domaines cibles et ont recherché les bonnes pratiques dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence à caractère sexiste. En particulier, la recherche était basée sur une double matrice : au niveau européen et au niveau local. L'objectif de cette cartographie est d'identifier les propositions existantes aux niveaux local et international, de comprendre leurs forces et leurs faiblesses, et la reproductibilité des actions menées.



NOM DU PROJET	CASA DELLE DONNE LUCHA Y SIESTA
Nom du proposant	Lucha y Siesta
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Depuis sa création, la Maison des femmes Lucha y Siesta est devenue un point focal à Rome pour la lutte et la prévention de la violence fondée sur le genre. L'espace est situé à l'intérieur d'un bâtiment abandonné qui a été réutilisé comme refuge pour les femmes victimes de violence et comme espace de rassemblement pour les ateliers et les activités visant à prévenir et à contrer la violence sexiste. Diverses activités ont lieu dans la maison : une formation appropriée pour les travailleurs anti-violence ; un atelier de couture sociale ; des projets et des ateliers sur le consentement et la reconnaissance de la violence fondée sur le genre sous toutes ses formes
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Les principaux bénéficiaires des activités organisées au sein de la Casa Lucha y Siesta sont les femmes qui ont vécu des situations de violence. Cependant, l'espace est ouvert à l'ensemble de la communauté, avec une attention particulière pour les enfants et les adolescents.
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	Depuis sa création il y a 14 ans, Lucha y Siesta est un espace sûr pour les femmes victimes de violence et d'abus. Malgré les difficultés liées à la gestion d'un espace constamment attaqué par les institutions et les particuliers qui veulent l'acheter, Lucha y Siesta poursuit son travail de prévention, de sensibilisation et de lutte contre la violence fondée sur le genre dans une perspective transféministe.
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Sensibilisation Formation et emploi Soutien juridique et psychologique Langues
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Au fil des ans, la maison Lucha y Siesta a fait passer ses messages à travers les illustrations de différents artistes de la région. un exemple en est la campagne Luchadoras, dans laquelle chaque artiste a produit une image de la lutte féministe contre la violence fondée sur le genre.
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	Local
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	Lucha y Siesta représente un bon modèle de réutilisation d'un espace désaffecté à des fins sociales. C'est un bon exemple de la manière dont les militants et les associations d'en bas peuvent transformer un espace et le rendre accessible à la communauté
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Lucha y Siesta représente un espace de discussion, de débat sur les pratiques de prévention et de lutte contre la violence à caractère sexiste, qui peuvent être exportées vers d'autres réalités par le biais d'une formation généralisée ou d'un échange d'idées
Budget alloué/prévu	N/A
Site web	https://luchaysiesta.org/
Réseau social	https://www.facebook.com/lucha.ysiesta

NOM DU PROJET	DONNE PER STRADA
Nom du proposant	Associazione Donne x Strada
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Donne x Strada est une association qui offre une aide concrète aux victimes de la violence fondée sur le genre tout en fournissant des outils concrets pour prévenir la récurrence de ces dynamiques. Elle revendique le droit fondamental et inaliénable de rentrer chez soi en toute sécurité, encourage la participation collective concrète, rééduque la société contre la violence sexiste et soutient psychologiquement toute personne souffrant de discrimination. L'association promeut le projet "The Purple Points", qui vise à créer des lieux sûrs pour les femmes. Les lieux sûrs sont définis comme tout établissement commercial qui peut se proposer comme un endroit où une personne qui a peur d'être victime de violence sexiste se tourne pour obtenir de l'aide. Le projet consiste à sensibiliser l'ensemble du personnel au harcèlement et à la violence et à fournir du matériel d'information au sein même de l'établissement commercial. À ce jour, il existe près de 100 points violets dans toute l'Italie.
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Femmes de tous âges
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	L'objectif de Women on the Street est de rendre la ville plus sûre et mieux informée sur les ressources disponibles dans la région. 100 entreprises ont déjà été formées. En outre, l'association propose un réseau de psychologues, d'avocats, de médecins et de gynécologues ayant reçu une formation appropriée et pouvant offrir une assistance à des prix plafonnés
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Sensibilisation Réseau de soutien juridique, psychologique et médical
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	L'association transmet ses projets par le biais de matériel audiovisuel et de contenu social. Elle est également impliquée dans la prévention et la sensibilisation.
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	National
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	L'omniprésence du réseau et sa présence à l'échelle nationale font du projet une pratique intéressante dans la lutte et la prévention de la violence sexiste. Pour les jeunes en particulier, marcher dans la rue la nuit peut être problématique et effrayant. Pouvoir compter sur un réseau de soutien est une solution pratique et un moyen de remettre la question de la violence fondée sur le genre au centre du débat public
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Le projet est né d'une idée simple : rendre les rues plus sûres en sensibilisant et en surveillant les lieux sûrs. Cette idée, ainsi que la carte du site, peuvent être facilement réutilisées dans d'autres contextes, en les adaptant aux besoins spécifiques de la région.
Budget alloué/prévu	N/A
Site web	https://donnexstrada.org/
Réseau social	https://www.facebook.com/DonnexStrada

NOM DU PROJET	REGENERART
Nom du proposant	149th School, DOMNA Associazione di promozione sociale, Frauenmuseum Berlin e.V., I.I.S. Via Salvini, 24, INITIATIVES POUR UNE FORMATION EFFICACE ASBL, Liceul de Arte Dinu Lipatti, , UNIVERSITEIT UTRECHT
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	L'égalité des sexes est une condition nécessaire à la croissance et à la cohésion sociale et un élément clé de la prévention de la violence à l'égard des femmes. REGENERART vise à promouvoir l'art et la créativité en tant qu'outils novateurs pour accroître les compétences des enseignants et des élèves de l'enseignement secondaire afin de repenser les rôles et les stéréotypes liés au genre en vue d'une société plus égalitaire et inclusive, exempte de violence à l'égard des femmes et de discriminations fondées sur le genre
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Enseignants et élèves de l'enseignement secondaire
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	IO1 est un cours en ligne autodidacte (10-15 heures à compléter) qui renforce la capacité des enseignants du secondaire à comprendre comment les stéréotypes de genre sont construits et la dynamique de la violence à l'égard des femmes reproduite en utilisant l'art comme lentille de lecture. IO2 est le Manifeste YIMAGE, un appel à l'action développé par des étudiants de IT, RO, BU exhortant les artistes à utiliser leur art pour lutter contre les stéréotypes de genre et la violence à l'égard des femmes. Il a été développé en 3 versions graphiques différentes. IO3 est l'espace d'exposition en ligne REGENERART, qui accueille des œuvres d'art inédites produites par des étudiants de l'UE qui ont utilisé des outils artistiques pour contribuer à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. L'espace en ligne accueillera, nous l'espérons, d'autres œuvres d'art de ce type. IO4 est un manuel téléchargeable qui comprend à la fois le contenu du cours d'apprentissage en ligne REGENERART et les commentaires et anecdotes des enseignants et des étudiants qui ont participé au projet.
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Déconstruire les stéréotypes de genre, prévenir la violence fondée sur le genre
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Arts visuels
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	International (6 pays)
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	Le projet a impliqué avec succès 2000 étudiants, 100 enseignants et ils ont produit 100 nouvelles œuvres d'art. Regenerart a produit plusieurs documents consultables et a été sélectionné comme bonne pratique dans le cadre du programme Erasmus+
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Le projet peut être facilement déplacé dans toutes les écoles d'art, même dans certaines d'entre elles.
Budget alloué/prévu	N/A
Site web	https://regenerart.eu/

NOM DU PROJET	PLAN D'ACTION PLURIANNUEL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2023-2025
Nom du proposant	Region Grand Est (France)
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Renforcement des actions éducatives à destination des jeunes ; création d'un outil de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes ; sensibilisation au parcours des jeunes ; Déploiement d'un plan de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes dans les transports régionaux ; Sensibilisation et formation des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et médico-sociaux ; Accompagnement professionnel des femmes victimes de violences ; Déploiement de lieux sécurisés ; Soutien à l'aménagement d'hébergements pour les femmes victimes de violences ; Mise à disposition de kits d'urgence pour les femmes victimes de violences
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Des jeunes majoritairement dans les lycées.
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	Agir auprès des jeunes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Soutenir le public dans la lutte contre les violences faites aux femmes en termes de formation, d'emploi et de santé. Structurer le réseau des acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes. Développer des actions de soutien aux femmes victimes de violences
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Éducation Formation, emploi et santé
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Animation du lycée et de la vie culturelle. Outils de sensibilisation. Concevoir un jeu de sensibilisation à l'égalité des sexes.
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	Niveau local
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	Ce projet peut être mis en œuvre dans de nombreux domaines, notamment celui du travail et de l'éducation. En effet, la Région Grand Est formera les demandeurs d'emploi à la prévention des violences sexistes et sexuelles.
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	La Région Grand Est a souhaité travailler avec les jeunes pour créer un outil de sensibilisation aux violences sexistes. En décembre 2022, le Conseil Régional des Jeunes a mené une réflexion sur le "violentomètre", un outil de sensibilisation sur le consentement et les violences sexistes. Présenté sous la forme d'une règle, "le violentomètre" rappelle ainsi ce qui relève ou non de la violence à travers une gradation de couleurs, 3 segments permettant d'évaluer si la relation amoureuse est saine ou toxique. Les échanges ont donné lieu à la conception d'un nouvel outil intitulé le "Relatio'mètre", cet outil vise à sensibiliser les jeunes aux couples relationnels violents et à donner une assurance aux victimes de violences. Il peut être réalisé dans toutes les écoles européennes pour sensibiliser les jeunes.
Budget alloué/prévu	Plus de 3,5 millions d'euros
Site Web	https://www.grandest.fr/fonctionnement-de-la-region/egalite-femmes-hommes/
Réseau social	https://www.instagram.com/laregiongrandest/?hl=fr
Infographie/brochure/ppt	https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/04/plan-dactions-2023-2025-vf.pdf

NOM DU PROJET	"SENSIBILISATION ET FORMATION À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SUR LE LIEU DE TRAVAIL PAR LE BIAIS D'UN ESCAPE GAME"
Nom du proposant	MEDEF
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Ce projet est un escape game géant qui permet de sensibiliser à la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel au travail. Il permet de découvrir les bons gestes et comportements à adopter pour un environnement de travail moins stressant. Le jeu se déroule en deux temps : un jeu d'équipe de 36 minutes, suivi d'un débriefing de 20 minutes par un expert de la thématique.
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Salariés et employeurs
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	Cet Escape Game vise à promouvoir le pouvoir du jeu pour sensibiliser et aborder plus facilement des sujets souvent considérés comme tabous. En travaillant en équipe, les participants se retrouvent confrontés à des situations spécifiques. Ils doivent alors adopter le comportement qui leur semble correct. A l'issue du jeu, un expert reviendra sur ces situations et discutera des bons comportements à adopter. Ce jeu sensibilise les employés au sexisme et au harcèlement sexuel d'une manière amusante, éducative et engageante. Ce format est une solution efficace, interactive et solidaire pour améliorer l'environnement de travail.
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Emploi Formation Environnement de travail
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Renforcement de l'esprit d'équipe, communication, expression.
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	Niveau national
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	L'Escape Game est particulièrement efficace pour rendre les campagnes de sensibilisation plus efficaces. L'immersion par l'escape game dans un thème aussi sérieux que la sécurité, le handicap ou encore le sexisme au travail permet de donner vie à des situations quotidiennes, de sensibiliser aux comportements inadaptés et de faire connaître les bonnes pratiques. L'escape game est suivi d'un débriefing d'experts pour faire le lien entre le jeu et ses principaux messages et répondre aux questions des participants. L'approche ludique rend l'expérience plus intense pour les participants, ils sont engagés et actifs, ce qui favorise la mémorisation des messages et le passage à l'action dans l'application des bonnes pratiques au quotidien.
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Un escape game est facile à concevoir et à mettre en place dans tous les environnements. Il peut être réalisé sur le lieu de travail, mais aussi dans les lieux publics, par exemple dans les municipalités ou même à l'école, afin de sensibiliser les gens non pas d'un point de vue théorique, mais d'un point de vue éducatif et pratique.
Budget alloué/prévu	N.A.
Site Web	https://www.medef.com/fr/
Réseau social	https://x.com/medef?s=20
Infographie/brochure/ppt	https://www.medef.com/uploads/media/default/0010/04/10936-guide-escape-game.pdf

NOM DU PROJET	E-QUALITY PROJECT
Nom du proposant	Women of Mediterranean East and South European Network; SMART UMBRELLA MANAGEMENT SOLUTIONS E.E.; Solution: Solidarité & Inclusion: Agrupación de Profesionales para el Desarrollo Internacional APDI; Lega delle autonomie locali; KUNSILL LOKALI L-GHARBUNIVERSIDAD CARLOS III DE MADRID
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Un questionnaire en ligne adressé aux municipalités a révélé que la connaissance de la stratégie européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la part des administrations publiques est très limitée, tout comme la reconnaissance de l'importance de la promotion de la culture et de l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier lorsqu'il s'agit de la conception et de la fourniture de services. Le projet E-QUALITY répondra donc à la nécessité de travailler activement à la participation des femmes dans la société, en commençant par l'environnement où les décisions et les mesures politiques sont prises, à savoir les municipalités.
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Employés des administrations et des municipalités
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	Par la réalisation d'un NOUVEAU CURRICULUM DE FORMATION POUR LES ORGANISMES PUBLICS et le développement d'une PLATEFORME NUMÉRIQUE INTERACTIVE et de LIGNES DIRECTRICES POUR ATTEINDRE L'ÉGALITÉ DES GENRES. Ces résultats permettront d'atteindre les objectifs suivants : La mise à disposition des municipalités et de leurs employés d'outils et de compétences utiles pour aborder les questions d'égalité des sexes et des femmes dans leur environnement de travail et en promouvant les actions et les initiatives de la société civile ; L'augmentation des compétences non techniques et techniques des employés municipaux pour améliorer leurs performances professionnelles ; L'augmentation des connaissances des bénéficiaires sur les sujets clés liés à l'égalité des sexes et sur la façon dont ils peuvent être déclinés et incorporés dans les politiques et les réglementations locales.
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ; l'inclusion, la promotion de l'égalité et de la non-discrimination ; la création de programmes ou de cours nouveaux, novateurs ou conjoints
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Formation : formation en face à face et à distance ; plateforme numérique
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	Niveau européen
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	La plateforme en ligne contient différents types de contenus qui répondront aux besoins des travailleurs municipaux en donnant des exemples concrets et des recommandations pour mieux aborder les questions de genre et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes. La plateforme comprendra différentes sections avec les contenus suivants : Bonnes pratiques ; Lignes directrices et recommandations européennes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; Centre de documentation ; Formation : La plateforme sera également le lieu où le matériel et les modules de formation développés dans le cadre du projet seront mis à disposition.
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Le modèle de formation a pris en compte les différents systèmes administratifs locaux des pays concernés (Italie, Espagne, France, Malte, Grèce) et tentera de produire un modèle utilisable au niveau européen.
Budget alloué/attendu	195 000 euros
Réseau social	https://www.instagram.com/equality_project_erasmus/ https://www.facebook.com/profile.php?id=100088378924626

NOM DU PROJET	RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EN TURQUIE : PROJET DE SUIVI DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES, PHASE II
Nom du proposant	CEİD-izler
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Le projet connu sous le nom de CEİD-izler poursuit les objectifs suivants : Renforcer la capacité de suivi basé sur des indicateurs et la sensibilisation des organisations de la société civile en mettant l'accent sur l'égalité des sexes ; encourager les organisations engagées dans le suivi basé sur les droits à intégrer une perspective de genre dans leur travail ; soutenir les gouvernements locaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs politiques dans une perspective d'égalité des sexes ; et encourager l'adoption de l'approche du suivi de l'égalité des sexes basé sur des indicateurs par les organisations civiles, les gouvernements locaux et le secteur public.
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	Soutenir l'incorporation des normes internationales élaborées pour l'environnement dans la législation, l'application et les politiques de surveillance en Turquie ; cartographier et signaler les domaines problématiques liés à l'environnement ; contribuer à l'institutionnalisation d'une stratégie de surveillance indépendante, scientifique et intégrée fondée sur les droits en Turquie en élaborant des indicateurs de surveillance tenant compte de l'égalité des sexes ; Encourager les organisations civiles et publiques à soutenir et à adopter cette approche dans leur travail de promotion du suivi des OGM basé sur des indicateurs et soutenir les organisations de la société civile engagées dans des activités de plaidoyer dans ce domaine et, à plus long terme, créer un vaste réseau d'organisations civiles engagées dans le suivi basé sur les droits en Turquie.
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	Sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Égalité entre les hommes et les femmes
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Formations en ligne
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	Provinces territoriales et nationales : Adana, Ankara, Gaziantep, Istanbul, Izmir, Trabzon, Eskişehir, Mersin et Samsun
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	Permettre aux organisations de suivi des droits d'inclure une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs activités de suivi et soutenir les activités des institutions publiques responsables du suivi de la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Manque de ressources/rapports présentant l'état actuel de l'égalité entre les femmes et les hommes en Turquie par rapport aux normes et standards internationaux, manque d'indicateurs permettant de mesurer, d'évaluer et de contrôler la sensibilité au genre des politiques publiques et des services institutionnels mis en œuvre aux niveaux central et local, capacité de contrôle insuffisante des praticiens (institutions publiques) et des ONG
Budget alloué/prévu	1.628.000 euros
Site Web	https://en-ceidizler.ceid.org.tr/
Réseau social	https://instagram.com/ceidizleme

NOM DU PROJET	RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES PARTENARIATS MULTIPARTITES POUR FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN TURQUIE
Nom du proposant	Nations Unies
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Le projet vise à contribuer à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes en Turquie en soutenant la société civile. ONU Femmes, en partenariat avec la Fondation Flying Broom, la Fondation pour la solidarité avec les femmes (KADAV), la Fondation KAMER et l'Union des femmes turques, mettra en œuvre des projets conjoints visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles et à favoriser l'accès des femmes à la justice et aux mécanismes de protection des droits de l'homme. La fondation Flying Broom soutiendra l'accès des femmes à la justice en leur fournissant gratuitement des conseils juridiques en ligne et en organisant des formations à l'intention des avocats. La Fondation pour la solidarité avec les femmes travaillera avec les femmes qui risquent d'être victimes de violences et qui ont des difficultés à accéder aux mécanismes de soutien à Istanbul. La Fondation KAMER apportera son soutien aux femmes victimes de violences par l'intermédiaire de ses antennes dans 23 provinces et de ses 17 organisations partenaires de la société civile. L'Union des femmes turques s'efforcera d'améliorer l'accès des femmes à la justice en partenariat avec les centres de conseil pour les femmes des municipalités et les associations du barreau.
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	ONU Femmes soutiendra également 18 organisations de femmes et organisations de la société civile dirigées par des femmes par le biais de "petites subventions" afin de renforcer leurs capacités à faire progresser les droits des femmes et l'égalité des sexes.
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	La valeur ajoutée du renforcement du dialogue entre les institutions publiques et les organisations de la société civile.
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Tous les domaines dans lesquels les femmes prennent place.
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Bannières et brochures que les organisations de la société civile utilisent lorsqu'elles exposent leurs pratiques dans des lieux extérieurs. Des comptes de médias sociaux sur lesquels les organisations de la société civile peuvent partager leurs pratiques concernant les droits des femmes et l'égalité des sexes et transmettre leurs principaux objectifs et idées au public.
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	National
Quels sont les éléments qui font de la proposition un bon exemple à utiliser comme référence ?	Soutien financier et technique à 22 organisations de la société civile.
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	Soutenir la société civile, les droits des femmes et l'égalité des sexes en Turquie.
Budget alloué/prévu	Environ 4,5 millions d'euros financés par les Nations unies
Site Web	https://turkiye.un.org/en/about/about-the-un
Réseau social	https://instagram.com/fethiyekadindanismanmadayanisma https://instagram.com/kovedadanaigshid https://instagram.com/lotuskadindernegiigshid

NOM DU PROJET	FAVORISER UNE RÉPONSE INSTITUTIONNELLE GLOBALE À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET À LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN TURQUIE
Nom du proposant	Action de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe
En bref, quel est l'objectif de la proposition et comment fonctionne-t-elle ?	Elle vise à renforcer les mécanismes institutionnels en Turquie pour coordonner et appliquer efficacement les normes de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et à développer les connaissances et les compétences des principales autorités responsables de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, de la protection des victimes/survivants et de la poursuite des auteurs de la violence. Des activités seront menées dans le cadre de l'Action pour les groupes suivants : juges et procureurs travaillant sur des cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique ; agents chargés de l'application de la loi, y compris la police et la gendarmerie ; autorités administratives dans les provinces (gouverneurs et sous-gouverneurs) ; fonctionnaires des services d'appui travaillant dans les SONIM, les maisons d'accueil, etc.
Indiquer les bénéficiaires/cibles potentiels de la proposition	L'objectif global de l'action est de contribuer à améliorer la prévention, la poursuite et la protection contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, conformément à la convention d'Istanbul.
Quels sont les résultats significatifs de la proposition ?	Les mécanismes institutionnels visant à coordonner et à appliquer efficacement les normes européennes, notamment la convention d'Istanbul, sont renforcés. Les autorités compétentes appliquent des connaissances et des compétences accrues lorsqu'elles traitent des cas de violence à l'égard des femmes, y compris la violence sexuelle
Sélectionner les principaux domaines en rapport avec le thème des droits de la femme	Convention d'Istanbul sur les droits de la femme Égalité entre les hommes et les femmes
Quel moyen d'expression/artistique est utilisé pour transmettre le message ?	Révision et développement de matériel de formation Tables rondes et séminaires Formation spécialisée Préparation de lignes directrices/listes de contrôle
Quelle est la taille du projet ? (nationale, territoriale, locale...)	International
Quels éléments proposent un bon exemple à utiliser comme référence ?	Il s'agit d'une étape vers le renforcement de la Convention d'Istanbul et la prévention ou la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
Quels sont les éléments qui rendent la proposition relocalisable ?	La nécessité de promouvoir la Convention d'Istanbul et de prendre des précautions contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
Budget alloué/prévu	800 000 euros
Site Web	https://www.coe.int/en/web/portal/home
Réseau social	https://www.facebook.com/jp.horizontal.facility/

S E C T I O N

04

NOTRE
MÉTHODOLOGIE



Cofinancé par
l'Union européenne



NOTRE MÉTHODOLOGIE

L'un des objectifs d'EmpowHer est la construction de modèles éducatifs alternatifs pour l'étude de la Convention d'Istanbul et la reconnaissance des formes de violence fondée sur le genre.

Les partenaires, après avoir échangé des bonnes pratiques entre eux au niveau local, ont pu réfléchir à des formes d'éducation non formelle pour promouvoir la prévention et la reconnaissance de la violence fondée sur le genre sous toutes ses formes, des plus évidentes aux moins connues, comme la violence économique ou les stéréotypes de genre dans les langues.

La boussole de ce chemin de prise de conscience et de reconnaissance est toujours la Convention d'Istanbul,

qui est le document de départ au niveau européen pour procéder à une analyse correcte et intégrée de ce phénomène et des lacunes qui caractérisent encore les États membres dans leurs politiques nationales.

Le défi consistait à choisir des méthodologies éducatives non formelles, allant des techniques théâtrales aux techniques visuelles et expérientielles, afin de proposer des modèles d'étude alternatifs destinés à la fois à un public général et aux femmes directement touchées par le phénomène de la violence fondée sur le genre. Ainsi, au cours des activités locales, chaque partenaire a expérimenté des exercices pratiques pour proposer une étude et une analyse plus directe, moins formelle et plus intéressante de la Convention d'Istanbul pour les jeunes. En partant d'eux-mêmes, de leurs propres expériences et de l'actualité, des ateliers expérientiels ont été organisés dans chaque pays et ont été très appréciés par les participants.

ÉCHANTILLON

PROPOSITION
D'ATELIER LIÉ À
L'AUTONOMISATION
DES FEMMES

EXERCICE 1

PLAN D'EXERCICE INTERACTIF

GROUPE CIBLE

Des femmes aux
parcours différents

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

- Diaporama Google
- Vidéo
- [Plate-forme Flipgrid.](#)
- [Quiz Kahoot.](#)
- Retour d'information après l'enquête

COMMENT EXÉCUTER

1. Introduction au projet et aux objectifs :
 - Objectif : Familiariser les participants avec les buts et les objectifs du projet : Familiariser les participants avec les buts et objectifs du projet.
 - Activité : Présenter une vue d'ensemble à l'aide d'une présentation Google Slides.
2. Discussions approfondies sur l'égalité des sexes et la Convention d'Istanbul :
 - Objectif : Encourager des discussions ouvertes sur la violence à l'égard des femmes et l'égalité des sexes.
 - Activité : Utiliser une présentation vidéo et discuter des aspects clés à l'aide d'une autre présentation Google Slides.
3. Outil Mentimeter pour le nuage de mots et les questions ouvertes :
 - Objectif : Obtenir divers points de vue sur la Convention d'Istanbul et l'égalité des sexes.
 - Activité : Réaliser un exercice interactif de nuage de mots à l'aide de l'outil Mentimeter.
4. Exercices de groupe avec Flipgrid :
 - Objectif : Promouvoir la réflexion collaborative et les idées basées sur la vidéo.
 - Activité : Diviser les participants en groupes et animer des questions personnalisées à l'aide de la plateforme Flipgrid.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

5. Quiz interactif avec Kahoot :

- Objectif : Tester les connaissances des participants sur la Convention d'Istanbul et les sujets connexes.
- Activité : Engagez les participants dans un quiz Kahoot amusant et compétitif. Partagez le rapport Kahoot pour révision.

6. Retour d'information et conclusion :

- Objectif : Recueillir des informations en vue d'une amélioration continue.
- Activité : Concluez l'exercice par une séance de retour d'information. Les participants peuvent faire part de leurs réflexions à l'aide de l'enquête post-retour et examiner les résultats du retour d'information..

Ce plan d'exercice interactif pour le projet EmpowHer Erasmus+ vise à créer un environnement d'apprentissage dynamique, encourageant la participation active et la collaboration. L'utilisation de divers outils tels que Google Slides, Mentimeter, Flipgrid et Kahoot offre une approche bien équilibrée pour atteindre les objectifs de l'exercice. Les commentaires des participants guideront les futures sessions, assurant ainsi l'efficacité continue du projet EmpowHer.

EXERCICE 2

L'IMPACT DE LA VIOLENCE SEXISTE

GROUPE CIBLE

Femmes

COMMENT EXÉCUTER

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

- 8 à 30 participants
- 60 minutes
- Petite ou grande salle en fonction du nombre de participants
- Matériel nécessaire :
Présentation PowerPoint,
copies des histoires et
feuilles de tableau-papier

1. Les participants examineront divers exemples (scénarios) de violence fondée sur le genre et discuteront des conséquences pour les individus concernés par cette violence et pour la société. Cet exercice est adapté des exercices créés par le Conseil de l'Europe sur le thème de la violence à caractère sexiste.
2. Faites des copies des histoires qui se trouvent ci-dessous. Préparez deux feuilles de tableau de papier, avec les titres "Conséquences pour les victimes" et "Conséquences pour la société".
3. Demandez aux participants s'ils ont entendu parler de la violence sexiste. Discutez-en brièvement à l'aide d'une présentation PowerPoint. Cette présentation doit inclure les différents exemples de violence sexiste qui existent et la définition de la violence sexiste. Une petite partie doit être consacrée à la Convention d'Istanbul.
4. Répartissez les participants en groupes de trois ou quatre personnes. Ils parleront d'une petite histoire. Après avoir lu les scénarios, ils doivent répondre à la dernière série de questions. Donnez aux participants vingt minutes pour qu'ils puissent parler et répondre aux questions.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

5. Demandez au groupe de se réunir pour discuter et partager leurs solutions. Pour commencer, ils doivent lire le récit à haute voix. Les résultats de l'autre groupe peuvent être discutés par les autres participants.

6. Inscrivez les réponses du groupe sur le tableau de papier après qu'il a présenté ses idées sur la manière dont la violence affecte à la fois la société et ses victimes. Lisez le résumé des réponses du groupe après chaque présentation et demandez aux participants s'ils souhaitent ajouter ou modifier quelque chose.

7. Une fois l'activité terminée, il convient de procéder à un débriefing afin de connaître l'impression générale des participants sur l'activité et de discuter des conséquences de la violence sexiste. Vous pouvez poser les questions suivantes :

- Quels exemples de violence sexiste pouvez-vous identifier dans cette histoire ?
- Quelles sont les conséquences probables de la violence pour la victime ?
- Quelles sont les conséquences possibles pour la société dans son ensemble ?

Dans cette activité, vous devez utiliser le mot "victime", qui a une certaine connotation négative. Certains préfèrent utiliser d'autres termes, tels que : personne ciblée par la violence ou affectée par la violence. Cependant, le mot "victime" est utilisé dans plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tels que la Convention d'Istanbul. Veuillez donc à souligner que la seule personne responsable de la violence est l'auteur des faits. Ce n'est jamais la faute de la victime.

Les différents scénarios ou exemples d'activités (tirés du Manuel du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à caractère sexiste affectant les jeunes) de la violence à caractère sexiste sont les suivants :

Scénario 1 : Le gouvernement du pays X a fait adopter par le parlement une nouvelle loi qui dépénalise le viol conjugal, au motif que le viol n'est "pas possible" entre personnes mariées. Le gouvernement a également adopté une loi supprimant l'orientation sexuelle de la liste des facteurs considérés comme conduisant à des crimes de haine.

Quels exemples de violence fondée sur le sexe pouvez-vous identifier dans cette histoire ? Qui est la victime et qui est l'auteur de la violence ? Quelles sont les conséquences probables de la violence pour la victime ? Pour la société ?

Scénario 2 : Bernadette travaille comme comptable dans une grande entreprise. Elle a récemment reçu de nombreux appels en absence d'un numéro inconnu. Lorsqu'elle a essayé de rappeler, elle n'a reçu aucune réponse. Elle ne s'est pas inquiétée jusqu'à ce qu'elle reçoive récemment plusieurs messages textuels provenant d'un autre numéro. Ces messages l'ont mise mal à l'aise, car ils étaient très explicites : ils la traitaient de salope, suggéraient qu'elle aimait le sexe et décrivaient son corps en détail. Le dernier message était même menaçant : "Je rêve de te violer et je le ferai un jour. Tu vas adorer ça ! Ne sachant que faire, elle a parlé des messages à son amie qui lui a suggéré de se calmer. Elle lui propose toutefois de la conduire tous les jours au travail. Bernadette s'est sentie un peu soulagée, mais récemment, elle a remarqué qu'un homme inconnu la regardait près de son immeuble.

Quels exemples de violence sexiste pouvez-vous identifier dans cette histoire ? Qui est la victime et qui est l'auteur de la violence ? Quelles sont les conséquences probables de la violence pour la victime ? Pour la société ?

Scénario 3 : Martina (15 ans) a rencontré Sasha (17 ans) à l'école. Elle l'a toujours aimé et n'aurait pas pu être plus heureuse lorsqu'il lui a demandé de sortir avec lui. Après deux rendez-vous, elle était sûre d'être amoureuse. Au troisième rendez-vous, Sasha l'a invitée chez lui et a commencé à lui dire à quel point elle était belle. Martina n'a rien dit, mais lorsqu'il a commencé à la caresser, elle a retiré sa main. Il lui a proposé

de se déshabiller et de faire l'amour. Elle a répondu que c'était trop tôt pour elle et qu'elle voulait attendre qu'ils se connaissent mieux. Il a insisté et a commencé à la déshabiller. Elle a voulu partir, mais il l'a forcée à s'asseoir sur le lit et a commencé à la déshabiller, lui touchant l'entrejambe. Elle a crié et essayé de se libérer, mais Sasha était trop fort.

Quels exemples de violence sexiste pouvez-vous identifier dans cette histoire ? Qui est la victime et qui est l'auteur de la violence ? Quelles sont les conséquences probables de la violence pour la victime ? Pour la société ?

Scénario 4 : Melinda, enseignante dans un lycée, a écrit une lettre à ses collègues pour les informer que, dans quelques mois, elle allait subir une opération de réassignation sexuelle pour passer du sexe masculin au sexe féminin. Melinda travaillait dans cet établissement depuis cinq ans et avait été élue à deux reprises meilleur professeur de l'année par les élèves. Un mois seulement après le début de l'opération de Melinda, lors d'une réunion de tous les parents de l'école, le conseil d'administration de l'école a annoncé le statut de Melinda. Une vingtaine de parents ont écrit pour protester, demandant que Melinda soit retirée du personnel. Le conseil scolaire a décidé de licencier Melinda en septembre, sur la base des plaintes des parents. Melinda a décidé de se battre pour ses droits et a déposé une plainte contre l'école. Quels exemples de violence fondée sur le sexe pouvez-vous identifier dans cette histoire ? Qui est la victime et qui est l'auteur de la violence ? Quelles sont les conséquences probables de la violence pour la victime ? Pour la société ?

EXERCICE 3

VOIX DE LA DÉCOUVERTE

GROUPE CIBLE

Femmes

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

minimum 8 maximum 20
personnes

- 1 heure
- Un grand espace
- Musique : non
- Matériel nécessaire : cartes
de notes, contenants pour
cartes de notes

COMMENT EXÉCUTER

1. Préparer à l'avance des notes manuscrites sur les articles de la Convention d'Istanbul. Roulez-les, fermez-les et disposez-les dans des récipients divisés selon les principes de la Convention. Disposez les récipients avec les cartes au centre de l'espace et demandez aux participants de se placer en cercle.
2. Demandez aux participants d'ouvrir les cartes, de les lire en silence et d'en choisir au moins une qui est au cœur de leur expérience de vie.
3. Partager collectivement la lecture des articles choisis par les participants, s'attarder sur la discussion des thèmes qui émergent naturellement.
4. A la fin de la lecture, demander aux participants de se diviser en paires, en gardant avec eux les cartes choisies précédemment.
5. Exercice sur les actions vocales : lire les articles en modulant la voix en fonction des actions du collègue.
6. Discussion de clôture de l'activité

CONSEILS ET SUGGESTIONS

En lisant les articles, les participants peuvent avoir l'impression que le texte est éloigné de la réalité et donc se décourager.

Il est impératif que le présentateur insiste sur la valeur positive et affirmative de l'instrument juridique, comme un phare pour faire passer la prise de conscience puis la résignation à l'action.

La partie suivante de l'activité est en fait conçue pour transformer l'énergie en formes affirmatives.

La valeur positive de l'autonomisation, en particulier pour les femmes, vient de la possibilité de faire entendre sa propre voix, mais pas de manière isolée, avec l'aide des mouvements du partenaire.

du partenaire.

Il est nécessaire de laisser du temps pour que les voix s'expriment pleinement. Le travail se fait en binôme.

Toutes les paires simultanément.

La démonstration d'une paire à la fois est à éviter, afin de ne pas avoir de blocages émotionnels liés à la performativité.

ÉCHANTILLON

PROPOSITION
D'ATELIER SUR LA
PRÉVENTION DE LA
VIOLENCE FONDÉE
SUR LE SEXE

EXERCICE 1

CHŒUR DE VIE

GROUPE CIBLE

Etudiants

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

- Un minimum de 8 et maximum 20 personnes
- Une demi-heure
- Un grand espace sur lequel il est possible d'apposer des affiches
- Musique : non
- Matériel nécessaire : affiches, tabourets

COMMENT EXÉCUTER

1. Préparer à l'avance des affiches sous une forme graphique attrayante résumant le contenu de la Convention d'Istanbul, divisée selon les 4 P (piliers) : Prévenir, Protéger, Poursuivre, Politiques intégrées. Préparez deux affiches supplémentaires sur les concepts exprimés dans le préambule et le chapitre sur la migration et l'asile et placez-les dans la salle à hauteur de lecture debout.
2. Demandez au(x) participant(s) de se déplacer dans la salle et de lire les affiches en chuchotant.
3. Après une première lecture collective à voix basse, donnez-leur un contexte social dans lequel ces phrases peuvent être prononcées. Par exemple : Nous sommes à l'intérieur d'une église
4. Disposez dans l'espace un ou deux tabourets et demandez aux participants d'écouter ce qui se passe
5. Continuez à fournir des contextes sociaux, au moins 5. Contextes étrangers au texte. Après l'église, par exemple, un bar, un stade, une taverne populaire,
6. Clôture de l'exercice avec un contexte spécifique : par exemple, manifestation féministe.
7. Discussion de clôture de l'activité

CONSEILS ET SUGGESTIONS

L'un des premiers exercices permettant d'aborder le texte de manière légère. L'atmosphère ludique a immédiatement contribué à la création de liens au sein du groupe.

L'absurdité de la lecture d'un texte législatif dans des modes quotidiens a ramené un texte abstrait, distant et formel à la vie réelle, donc proche des participants.

Les personnes ont lu en chœur plusieurs fois les mêmes textes, les principes ont été mémorisés en activant la mémoire physique et émotionnelle.

Il est important que la personne qui conduit l'exercice oriente vers la dimension du non-sens et de l'énergie chorale et ludique, en participant activement à la construction de celle-ci et en encourageant les participants à se défaire de leurs inhibitions.

EXERCICE 2

NOTRE SEXISME QUOTIDIEN

GROUPE CIBLE

Tout le monde

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

- 6 à 20 participants
- 45 minutes
- Salle de petite taille ou de grande taille en fonction du nombre de participants.
- Matériel nécessaire : Présentation PowerPoint de la Convention d'Istanbul, tableau de papier, ruban adhésif et marqueurs.

COMMENT EXÉCUTER

1. Cet exercice est adapté des exercices créés par le Conseil de l'Europe sur le thème du genre.
2. Réalisez 4 panneaux sur des feuilles de tableau de papier et collez chacun d'entre eux dans un coin différent de la pièce. Les panneaux doivent porter l'inscription suivante
 - Rien
 - Répondre à la personne qui l'a fait
 - Signaler le comportement
 - Autre chose
3. Demandez aux participants s'ils savent ce que sont le discours de haine, le sexisme et la Convention d'Istanbul. Après la présentation, montrez-leur la Convention d'Istanbul et expliquez-leur l'importance de cet accord international. S'ils ne savent pas non plus ce qu'est le sexisme et/ou le discours de haine, donnez-leur la définition.
4. Dites aux participants qu'ils vont étudier des exemples de discours de haine sexiste. Montrez-leur les panneaux situés dans les coins de la salle et expliquez-leur que vous allez lire plusieurs scénarios différents. Les participants doivent choisir parmi les options suivantes celle qui correspond le mieux à ce qu'ils feraient : ne rien faire, répondre à la personne qui a commis l'acte, dénoncer le comportement ou autre chose. En outre, dites-leur de se diriger vers le coin qui correspond le mieux à la façon dont ils réagiront probablement après la lecture de chaque scénario. Ils doivent être sincères.

4. Après avoir présenté le premier scénario, laissez aux participants un peu de temps pour choisir leur position. Après avoir choisi une opinion, demandez à quelques membres de chaque groupe de justifier leur décision. Procédez aux mises en situation.
5. Les participants doivent être interrogés sur les effets des discours de haine sexiste sur les individus qu'ils visent, sur les spectateurs (ceux qui en sont témoins) et sur la société dans son ensemble.
6. Posez quelques questions aux participants pour obtenir leur avis en conclusion de la session. Vous pouvez, par exemple, leur demander comment s'est déroulée l'activité

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Dans cette activité, vous devez utiliser le mot "victime", qui a une certaine connotation négative. Certains préfèrent utiliser d'autres termes, tels que : personne ciblée par la violence ou affectée par la violence. Cependant, le mot "victime" est utilisé dans plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tels que la Convention d'Istanbul.

Veillez donc à souligner que la seule personne responsable de la violence est l'auteur des faits. Ce n'est jamais la faute de la victime.

Les différents scénarios ou exemples d'activités sont tirés du Manuel du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à caractère sexiste à l'égard des jeunes :

Scénario 1 : un garçon de votre école a commenté l'une de vos photos sur Facebook en disant : "Tu es sexy. Cela ne me dérangerait pas de mettre ma langue dans ta bouche".

Scénario 2 : quelqu'un a posté une photo de vous sur Snapchat. La photo a été prise secrètement, alors que vous preniez une douche après un cours de sport.

Scénario 3 : lors d'une discussion sur un réseau social, votre frère se vante du nombre de filles qu'il a baisées. Il dit aussi que toutes les femmes ne sont que des "salopes".

Scénario 4 : votre meilleur ami a publié le message suivant sur son réseau social : "Les femmes sont faites pour rester à la maison et s'occuper des enfants. L'histoire nous apprend qu'elles ne sont bonnes qu'à cela".

Scénario 5 : votre amie vous a dit qu'elle avait été violée par son petit ami. Il a également mis en ligne une photo d'elle avec le commentaire suivant : "Je l'ai enfin eue" : "Je l'ai enfin eue"

Scénario 6 : au cours d'un jeu en ligne, d'autres joueurs vous ont envoyé des messages du type : "Tu devrais cuisiner quelque chose au lieu d'être en train de jouer" : "Tu devrais cuisiner quelque chose au lieu de rester ici" ou "Tu as vérifié que ton homme a assez de bière à la maison".

Scénario 7 : votre ami publie régulièrement des blagues en ligne décrivant les femmes comme inférieures aux hommes et comme des "machines à sexe".

Scénario 8 : une fille de votre classe vous a dit qu'elle avait reçu des SMS désagréables la traitant de "garçon manqué pervers", de "lesbienne dégoûtante" et de "sale porc", et se moquant de ses "gros seins". Certains garçons de votre classe lui ont tiré les cheveux et se sont moqués d'elle à l'école

EXERCICE 3

ROMPRE LES CHÂÎNES :

“RENFORCER LES VOIX CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE”

GROUPE CIBLE

Les jeunes
(18-25 ans)

COMMENT EXÉCUTER

-Introduction (30 minutes) :
Accueil et activités brise-glace pour créer une atmosphère confortable.
Brève présentation des objectifs de l'atelier et de l'importance de la lutte contre la violence liée au sexe.

-Compréhension de la violence liée au sexe (60 minutes) :
Présentation des différentes formes de violence liée au sexe, y compris des statistiques et des exemples concrets.
Discussions de groupe sur les attitudes sociétales, les stéréotypes et l'impact de la violence liée au sexe.

-Activités interactives (60 minutes) :
Jeux de rôle décrivant différentes formes de violence liée au sexe afin d'encourager l'empathie et la compréhension.
Activités en petits groupes explorant les relations saines et la communication.

-Cadre juridique et services de soutien (30 minutes) :
Présentation des lois locales et internationales relatives à la violence liée au sexe.
Vue d'ensemble des services de soutien disponibles et de la manière d'y accéder.

-Stratégies d'autonomisation (45 minutes) :
Réflexion en groupe sur les moyens de créer une communauté sûre et solidaire.
Partage d'expériences réussies et de stratégies d'autonomisation.

-Questions et réponses et discussion ouverte (15 minutes) :
Inviter les participants à partager leurs réflexions, leurs questions et leurs expériences personnelles (s'ils se sentent à l'aise).

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN ?

- Tableaux à feuilles mobiles ou tableaux blancs avec marqueurs
- Post-it et stylos
- Matériel multimédia (projecteur, écran)
- Ressources imprimées sur les statistiques relatives à la violence liée au sexe et les informations sur les services d'assistance téléphonique
- Documents contenant des informations clés et les coordonnées des services d'assistance

CONSEILS ET SUGGESTIONS

-Créer un espace sûr :

Insister sur l'importance de la confidentialité et du respect des différents points de vue.

Utilisez un langage inclusif et évitez de faire des suppositions sur les expériences des participants.

-Faciliter un dialogue ouvert :

Encouragez les participants à partager ouvertement leurs pensées et leurs questions.

Veillez à ce que l'atmosphère ne soit pas moralisatrice et qu'elle favorise la confiance et la compréhension.

-Fournir des ressources :

Distribuez des dossiers d'information contenant des statistiques pertinentes, des numéros de téléphone d'assistance et des services de soutien.

Créez une liste de lectures et de ressources recommandées pour la formation continue.

-Mécanisme de retour d'information :

Incorporer des formulaires de retour d'information pour comprendre les expériences des participants et recueillir des idées pour les futurs ateliers.

-Suivi :

Offrir des informations sur la manière dont les participants peuvent rester impliqués dans les initiatives communautaires de lutte contre la violence liée au sexe.

Fournir les coordonnées des personnes à contacter pour les questions de suivi ou de soutien. N'oubliez pas que la clé d'un atelier réussi est de favoriser un environnement dans lequel les participants se sentent écoutés, respectés et habilités à avoir un impact positif.

S E C T I O N

05

C O N C L U S I O N



Cofinancé par
l'Union européenne



CONCLUSION

Anticipant l'impact du manuel, de la méthodologie proposée et des parcours décrits, nous envisageons une augmentation substantielle des activités dédiées à la lutte contre la discrimination et la violence basée sur le genre au sein des programmes scolaires.

Cette progression envisagée signifie plus qu'une simple augmentation des initiatives ; il marque un changement transformateur vers la promotion d'un environnement éducatif véritablement inclusif pour les femmes et les filles. En conséquence, nous attendons non seulement une prise de conscience accrue, mais aussi une accélération tangible de l'autonomisation des femmes.

Cette approche holistique est prête à faciliter l'identification des cas de violence, offrant un moyen d'intervention proactif. En intégrant des stratégies globales dans le cadre éducatif, le manuel vise non seulement à résoudre les problèmes immédiats, mais également à jeter les bases de la prévention de futurs comportements abusifs. L'objectif primordial est de créer au sein des écoles une culture qui promeut activement le respect, l'égalité et le bien-être de chaque individu, contribuant ainsi à la formation de citoyens responsables et empathiques.



De plus, les méthodologies proposées dans le guide sont conçues de manière stratégique pour contribuer au développement intégré des compétences clés chez les jeunes, en particulier ceux issus de contextes défavorisés.

En intégrant de manière transparente ces méthodologies dans le plan de cours régulier, le guide devient un outil dynamique contre le taux d'abandon scolaire des femmes et la marginalisation sur le marché du travail.

Il donne non seulement aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour relever des défis sociétaux complexes, mais leur donne également les moyens de devenir des défenseurs d'un changement positif au sein de leurs communautés.

À mesure que le contenu de la Convention d'Istanbul sera mieux compris et adopté, nous pensons que cette prise de conscience accrue servira de catalyseur à la société civile.

Forts de leurs connaissances, les individus et les groupes de défense sont susceptibles d'exiger un plus grand respect des principes de la convention.

Cela peut se manifester non seulement au niveau des gouvernements locaux mais aussi à une échelle plus large au sein du Parlement européen.

Qu'il s'agisse d'exhorter à la ratification ou d'encourager les efforts de réadhesion, la voix collective d'une société civile informée et responsabilisée a le potentiel de façonner les politiques et de favoriser une société plus juste et plus égalitaire.

“Trop souvent, le fait d’être sans papiers signifie que l’expérience de la violence d’une femme reste invisible. Dix ans après sa signature, nous célébrons la Convention d’Istanbul comme un effort historique pour lutter contre le fléau actuel qu’est la violence à l’égard des femmes – et pour améliorer la situation de toutes les femmes, sans distinction fondée sur le statut migratoire ou tout autre motif.”

Michelle LeVoy - Directrice de PICUM



Le Tre Ghinee



**Cofinancé par
l'Union européenne**